

CAP Poissonnier écailler

PRÉREQUIS

Formation ouverte sans prérequis pour les candidats ayant entre 15 et 29 ans, et sans limite d'âge pour les candidats ayant la reconnaissance de travailleur handicapé.

MODALITÉS D'ACCÈS

Inscription à condition d'avoir signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise.

Délais d'accès : Jusqu'à trois mois avant et trois mois après le début de la formation dès lors que les prérequis sont validés.

DURÉE

Durée de formation : 6 mois (300h) à 36 mois (1200h), selon le positionnement initial.

Rythme d'alternance : 1 semaine en centre de formation et 3 semaines en entreprise.

OBJECTIFS

Acquérir des aptitudes et compétences professionnelles ainsi que les techniques du métier, en vue de les valider par le **CAP Poissonnier Écailler, diplôme de niveau 3** - RNCP37383 - Ministère de l'Éducation Nationale - 31/08/2026.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Alternance d'apports pratiques en plateau technique et théoriques.
Pédagogie multimodale (individualisation, présentiel, autoformation accompagnée, ...).
Accompagnement individualisé du parcours.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test de positionnement avant l'entrée en formation, évaluations des acquis et passation des épreuves tout au long du parcours de formation.

Passation des épreuves en cours de formation (CCF).

Certification partielle possible.

Compétences attestée de la formation :

- Organisation et préparation
- Transformation des produits
- Vente
- Commercialisation
- Français et Histoire-géographie-enseignement moral et civique
- Éducation physique et sportive
- Prévention-santé-environnement
- Anglais



CONTACT

CFA du Pays de Montbéliard

Rue des Frères Lumière,
25200 BETHONCOURT
03 81 97 36 37
contact@ifac-pm.com
www.ifac-pm.com

FINANCEMENT

Formation prise en charge par l'OPCO de l'entreprise qui accueille l'alternant.
Frais annexes d'hébergement et de restauration à la charge de l'apprenti.

POURSUITES D'ÉTUDES

- CAP Traiteur (Niveau 3)
- Certificat de Spécialisation Employé Traiteur (Niveau 3)
- Bac Pro poissonnier Écailleur Traiteur (Niveau 4)

DÉBOUCHÉS

- Commis poissonnier et employé de marée
- Ouvrier professionnel qualifié poissonnier
- Ecailler

Le titulaire du CAP - Poissonnier écailler peut exercer dans le secteur suivant :

- Poissonneries (sédentaires et non sédentaires)
- Poissonnerie
- Traiteurs
- Entreprises de mareyage
- Ateliers de transformation et/ou grossistes
- Rayons de poissonnerie de grandes surfaces
- Restaurants, brasseries

Formation adaptable aux personnes reconnues travailleurs handicapés. Contactez-nous pour étudier ensemble les aménagements possibles.

Vous souhaitez en savoir davantage sur les modalités pédagogiques et d'évaluation, les compétences professionnelles visées, les résultats d'insertion, de satisfaction, etc. ?

Scannez le QR Code ci-contre pour accéder à notre site internet !

